PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°02

Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Lecelles, Nivelle, Rumegies, Thun-Saint-Amand

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
LECELLES - PLANCHE 1

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
APPROUVEE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000





anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal 2015>2030

DOMBRIE
LIMITE DE MAULDE
CHOQUES
WABEMPRE
LE ROTELEUX
LA VAUDIERE
PEUPLIER A POUX
COUTAN
ROBREUX
POQUIN
HERBOMEZ
LES AULNOIS
FLAMSART
PLANCHE A MAILLOT
LE BOURBETIN
VIEUX SART
MERDINCHON
LE HAUTOUR
L'ECAILLETTE
LES HAUTS CHAMPS
LE BOUILLE
LES BUISSONS
LE BRUN PUITS
LA VIEILLE EGLISE
LE POINT DU JOUR
COUTURE DE CHORETTE
LA FROIDURE
LA VANQUE
LE PAVIER
LES LONGS PRES
Les Bas Prés
Les Epeches
La Basse Frete
Le Pave
Le Plat du Clair
Le Rieux
Le Prizc
Flamsart
A STECAL

Zonage

Zones urbaines mixtes
UA, UAi
UB, UBi

Zones urbaines économiques
UEd

Zones urbaines spécifiques
UJ, UJi

Zones naturelles
N, Ni
Nrb, Nrbi
NS, NSi

Zones agricoles
A STECAL
A, Ai

Zones à urbaniser mixtes
AU1, AU1i

Prescriptions

Élément protégé au titre de l'article L.151-41 du CU
Emplacement réservé

Élément protégé au titre de l'article L.151-11 du CU
Bâtiment autorisé à changer de destination

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexes sur PPRT, PPRM, PPRI ainsi que les informations disponibles sur le site georisques.gouv.fr.

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group ; ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérache

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°02

Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Lecelles, Nivelle, Rumegies, Thun-Saint-Amand

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
LECELLES - PLANCHE 2

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
APPROUVEE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000





anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal 2015>2020

WABEMPRE
LA VAUDIERE
COUTAN
Le Prizé
La Froidure
COUTURE DE CHORETTE
LA FROIDURE
LA VANQUE
LE PAVIER
A STECAL
LA PREVOTE
Le Pavier
LES BLEUGNIES
LE CLAIR MORTIER
HERBOMEZ
ROBREUX
LES AULNOIS
FLAMSART
LES LONGS PRES
Les Bas Prés
Les Epeches
PLANCHE A MAILLOT
LE BOURBETIN
Flamsart
La Basse Frete
LA COUTURELLE (PAVE)
Le Pave
VIEUX SART
Le Plat du Clair
LES BUISSONS
LE BAIL
LA ROUGE PORTE
MERDINCHON
LE HAUTOUR
L'ECAILLETTE
Le Rieux
LE BRUN PUITS
LA VIEILLE EGLISE
LES BAS CHAMPS
LES HAUTS CHAMPS
LE BOUILLE
LE POINT DU JOUR
LES MUCHOTTES
LE BAS MARAIS
RUE DU GRAND SART
MOULIN DU POINT DU JOUR
GUERNEPREZ

Zonage

Zones urbaines mixtes
- UA, UAi
- UB, UBi
- UC, UCi

Zones urbaines économiques
- UE
- UEb, UEb1, UEbp
- UEd

Zones urbaines spécifiques
- UJ, UJi

Zones naturelles
- Nrb, Nrbi
- NS, NSi

Zones agricoles
- A STECAL
- A, Ai

Zones à urbaniser mixtes
- AU1, AU1i
- AU1i

Prescriptions

Élément protégé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Emplacement réservé

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexes sur PPRT, PPRM, PPRI ainsi que les informations disponibles sur le site georisques.gouv.fr.

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group ; ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérarche